

## COMPTE-RENDU

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – EURRE (Amphithéâtre - Ecosite)

Date : 19 AVRIL 2022

33 PRESENTS :

MMES CASTON J., CHALEAT R., MARION C., MANTONNIER N., VIALLO AL., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., BRUN F., SCRIVANI J., MOULINS-DAUVILLIERS G.  
MRS CHAGNON JM., CARRERES B., DELCOURT K., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., RIBIERE P., ESTEOULLE R., SERRET J., MOREL L., ARNAUD R., CAILLET C., FAYARD F., MANTONNIER L., CHAVE C., JAVELAS T., AURIAS C., AUDEMARD N., BOUVIER JM., COTTON D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

11 ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., BILBOT E., ZONTINI E., GRANGEON S.  
MRS CROZIER G., CHABERT C., FAURE JF., VILLIOT D., PEYRET JM., RIOU J., SAYN L.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Robert Arnaud

---

### RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

#### I / SERVICE FINANCES

1. Compte Administratif 2021, compte de gestion 2021 et affectation / report de résultats
2. Budgets Supplémentaires 2022 : principal et annexes

#### II / POLE ENVIRONNEMENT

3. Syndicat mixte fermé de conservation et de surveillance des digues de la Drôme – Loriol/Le Pouzin : approbation des statuts suite à une modification

#### III / SERVICE RESSOURCES HUMAINES

4. Mise à jour des effectifs : création / suppression de postes (régularisation)
5. Communication : suppression d'un emploi non-permanent et création d'un emploi permanent

#### IV / POLE RESSOURCES

6. Gite de la Baronne et Eglise Sainte Foy : modification du bail emphytéotique administratif entre la CCVD et la commune du Poët Célard
7. Marché d'assurances : approbation d'une convention constitutive d'un groupement de com

Le compte-rendu du Conseil du 29/03/2022 est soumis à approbation.  
N'appelant pas d'observation, il est approuvé.

Monsieur Robert Arnaud est désigné secrétaire de séance.

## INFORMATIONS DU PRESIDENT

### - Informations au Conseil dans le cadre de ses délégations

	CONVENTIONS	COMMENTAIRES
<u>Economie</u>	Jardin des artisans : travaux raccordement électrique des installations photovoltaïques du centre technique intercommunal (AR 88/2022)	Entreprise CEGELEC centre est Parcelle YE 120 Durée : jusqu'au 29/4/22
	Parc d'activités de la Confluence : réparation de 5 fourreaux télécommunication (AR 79/2022)	Entreprise Axione Domaine public intercommunal Durée : jusqu'au 15/4/22
	Parc d'activités de Fiancey : travaux raccordement gaz de l'entreprise EDAFIM (AR 68/2022)	Entreprise CEGELEC centre est Parcelle YD 489 – lot n°230 Durée : jusqu'au 15/4/22
<u>Environnement</u>	convention de mandat CCVD/ADEME pour le développement des énergies renouvelables thermiques	Objet : instruction des demandes d'aides Durée : 3 ans, du 1/4/21 au 31/3/24 A titre gratuit
	Partenariat PCAET/TEPOS : avenant de prorogation à la convention CCI	Objet : convention de partenariat CCVD/3CPS/CCI Avenant de prorogation du 1/1/22 au 31/12/22

### - Informations au Conseil dans le cadre des délégations données au Bureau

	BUREAU DU 05/04/22	DECISIONS
<u>Economie</u>	Sites Natura 2000 2022/2025 : approbation des conventions d'animation	Animation de 4 sites à renouveler Crédits d'animation sollicités annuellement Approbation des conventions cadre
	Cluster Bio Auvergne-Rhône-Alpes : adhésion 2022	Montant : 290 € HT
<u>Communes et territoire</u>	Culture : attribution du fonds de soutien aux associations	Montant des aides allouées : 11 784 € Année 2022
	Réserve naturelle des ramières : dotation DREAL 2022	Montant dotation : 103 412 €
	Réserve naturelle des ramières : demande de subvention pour le développement des missions d'éducation à l'environnement et au développement durable	Enveloppe financière supplémentaire pour 0.5 ETP : 17 986 €
	Mutualisation : service permanent d'entretien des locaux de la mairie et la salle polyvalente pour la commune de Francillon sur Roubion	Mise à disposition d'un agent CCVD pour 2 h hebdomadaires Cadre de la convention de mutualisation Remboursement par la commune des frais salariaux + 5 % frais de gestion
<u>Environnement</u>	Marché d'électricité et services associés : attribution	Lot 1 Lot 2
	Projet reconditionnement panneaux photovoltaïques : demande de subvention	Etude complémentaire du réemploi de modules photovoltaïques Durée : 3 mois (avril à juin) Coût 15 120 € dont : TEPOS : 7 560 €, CCVD : 7 560 €

<b>Ressources techniques</b>	Construction de 3 bâtiments de stockage à destination du Transe'Express et de la Gare à coulisses : validation de l'APD et de l'enveloppe financière	Surface totale : 922.35 m <sup>2</sup> (hangar, loges, stockage) Montant total : 1 217 764.75 € TTC Maitrise d'œuvre : 97 421.18 € TTC Coût centrale photovoltaïque : 151 226 € HT Subventions (77.2 € du projet hors PV) : DRAC : 700 000 €, Département : 233 245.31 €, ADEME : 90 800.75 € Reste à charge CCVD : 457 910.87 € Centrale PV : pas de subvention, car génératrice de ressources
------------------------------	--	--

- Informations au Conseil : nombre de contrats entre le 1/1/22 et le 31/3/22

Pôles/Services	Remplacement	Accroissement temporaire d'activités	Accroissement saisonnier d'activités	Besoin des services	Vacance d'emploi	Contrat de projet	TOTAL
Solidarités		2			4		6
Communes et territoire	2	3		2	1		8
Economie	1	2		1		1	5
Enfance	7	30	1		3		41
Ressources techniques	1	8			3		12
Ressources	1	2			1		4
Urbanisme	1	1					2
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>78</b>

## I – FINANCES

### Point 1 Comptes Administratifs 2021, comptes de gestion 2021 et report de résultats

Monsieur Robert Arnaud rappelle, en préambule :

- Avec la crise sanitaire, l'exercice 2021 ne reflète pas encore un résultat à la hauteur de ce qu'il aurait dû être. Un résultat de 600 000 € environ reste toutefois confortable.
- Pour être à la mesure des investissements à faire, un résultat d'1 million serait nécessaire
- Le budget est réalisé à près de 100 % du prévisionnel ; on peut donc noter sa sincérité lors de son élaboration
- Il faut noter un déficit sur l'investissement, dû au décalage entre les recettes prévues au BP et leur perception réelle en N+1

Monsieur Fabien Duvert présente les comptes administratifs du Budget principal et des budgets annexes.

Chaque compte sera approuvé, avec le compte de gestion, au fur et à mesure ainsi que le report des résultats.

#### Budget principal

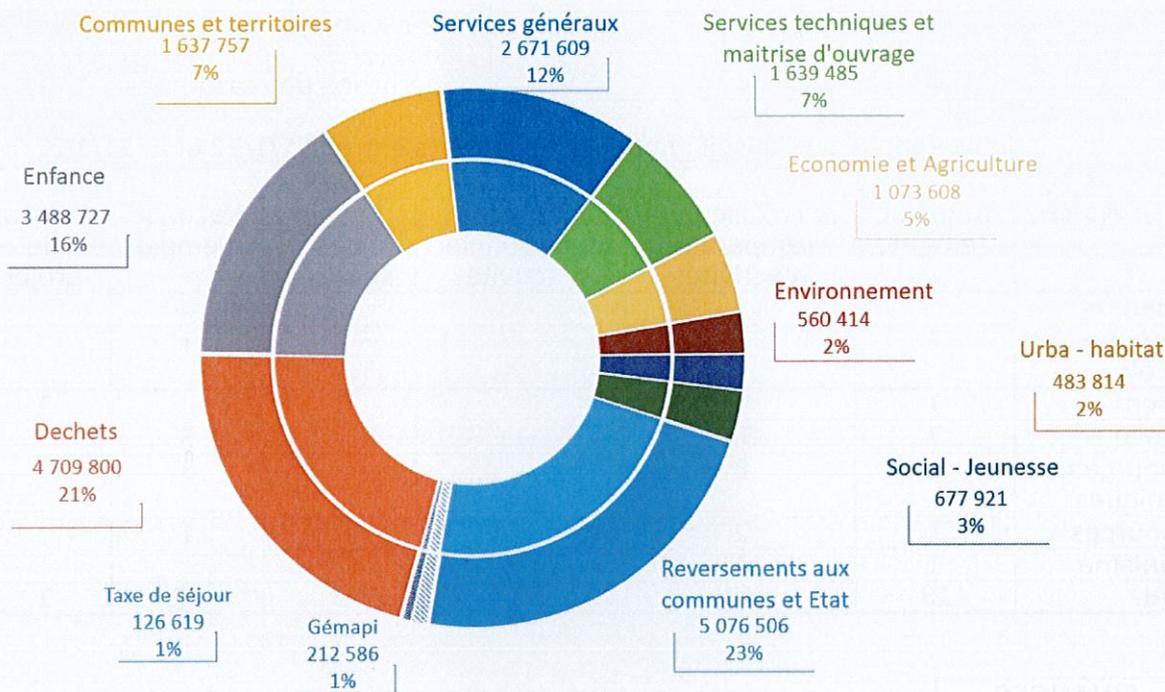
##### Résultat de l'exercice 2021

		REALISE
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	22 358 846.23
	RECETTES	22 924 911.70
	<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>566 065.47</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	6 996 646.06
	RECETTES	6 002 771.28
	<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>- 994 174.78</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>566 065.47</b>

Monsieur Jean Serret rappelle que sur les 1 500 000 € réalisés en 2020 (peu de dépenses suite à la crise sanitaire et aux confinements), 1 million a été redistribué aux communes via le fonds des transitions mis en place.

Monsieur Robert Arnaud ajoute que ce fonds ne sera pas reconduit, sauf si résultats très exceptionnels. L'avenir le dira.

### Dépenses de fonctionnement – 22 358 846 €



25 % des dépenses correspondent à des reversements : taxe de séjour, Gemapi, communes (AC et DSC) et Etat (FNGIR et FPIC).

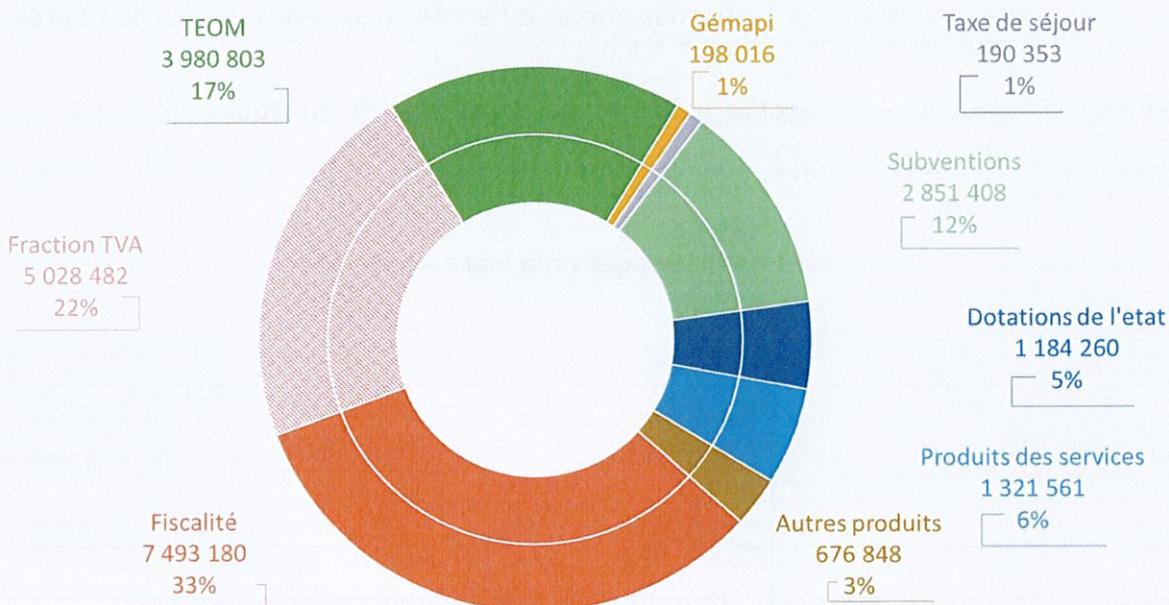
37 % des dépenses correspondent aux services rendus à la population : petite enfance et gestion des déchets.

Ainsi, 62 % du budget est affecté aux services à la population et aux reversements divers, dont 1.7 million de cotisation au SYTRAD également.

Les services généraux : finances, RH, informatique, affaires juridiques, communication représentent 12 % des dépenses.

Il reste donc 26 % pour développer les actions autres de la CCVD.

### Recettes de fonctionnement – 22 924 911 €



Concernant la taxe de séjour, Monsieur Jean Serret indique son excellent taux de couverture : la prévision de base était de 56 000 € annuels, elle est pour 2021 de 127 000 €, soit plus du double.

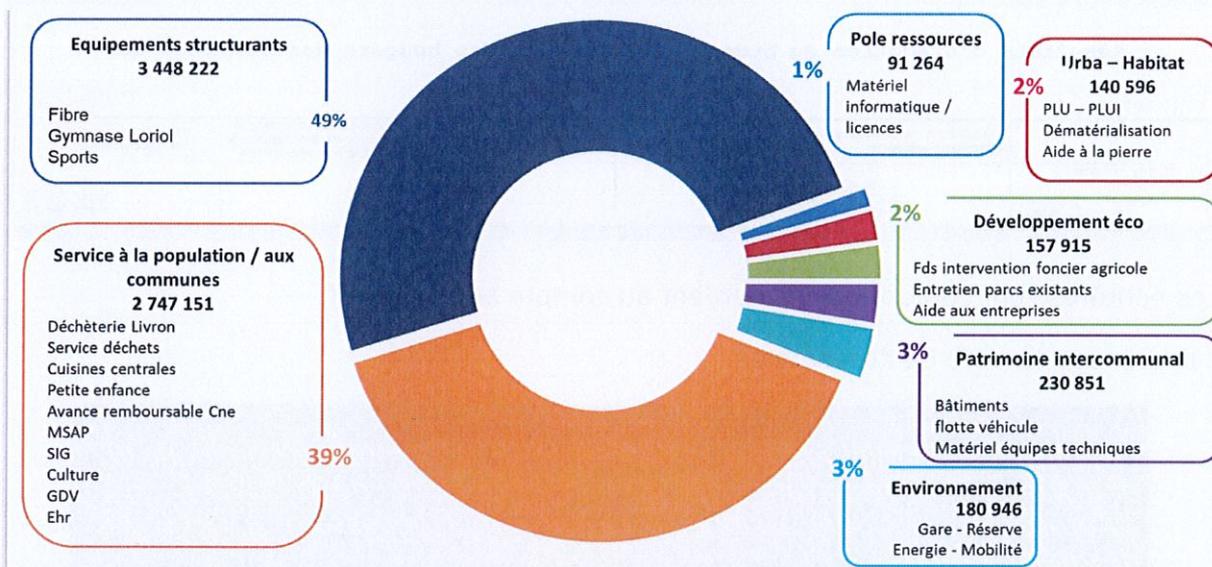
Le travail sur la promotion du territoire se poursuit sereinement avec la 3CPS, dans un objectif de regroupement des offices de tourisme.

Monsieur Robert Arnaud ajoute que le montant de taxe de séjour comprend des reliquats de 2020 et 2021. Cette recette devrait se stabiliser autour de 160 000 €, à l'avenir.

Monsieur Fabien Duvert signale que la fraction de TVA compense la perte de taxe d'habitation. Cependant, d'une recette dynamique, ce montant restera figé dorénavant. Les dotations de l'Etat, 5 %, sont faibles.

Le détail des autres produits : indemnités journalières maladie/remboursement sur salaires, compensation sortie Puy St Martin, neutralisation des amortissements liés à la fibre.

Dépenses d'investissement – 6 996 946 €



88 % des dépenses vont à la population et aux communes.

Monsieur Robert Arnaud souligne que la dépense pour la déviation RN7 apparaîtra en 2023 ou 2024, les travaux ayant commencé. La participation sera appelée dès 2022, a priori. Un emprunt long – 40 ans – a été négocié auprès de la Caisse des dépôts. C'est un emprunt groupé avec Livron et Loriol ce qui permet de bénéficier de cette durée, d'un taux avantageux. Il rend l'opération faisable. L'annuité sera de 100 000 € environ pour la CCVD.

Résultat consolidé de l'exercice 2021

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Reports antérieurs	résultats	5 474 204.75	Reports antérieurs	résultats	2 292 300.36
Résultat de 2021	de l'exercice	566 065.47	Résultat de 2021	de l'exercice	- 994 174.78
Résultat de clôture		6 040 270.22	Résultat de clôture		1 298 125.58
<b>Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/21 : 7 338 395.80 €</b>					

Si ce résultat est impressionnant, Monsieur Robert Arnaud fait toutefois remarquer qu'il était de 200 000 € supérieur en 2020. Il permet les investissements à venir, les différents portages.

## Fonds de roulement

Monsieur Fabien Duvert rappelle son objectif : assumer les dépenses courantes :

- Compenser le décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes (actions et animations des services - Programme Leader, ..., aménagement des zones économiques, ...)
- Assurer la trésorerie (portage chantiers et actions en cours, fonds transitions, interventions foncières, ajustement du montant des emprunts, ...)

L'idéal est un fonds de roulement compris entre 3 et 6 mois de dépenses courantes de la structure, soit pour la CCVD entre 5 280 000 € et 10 560 000 € (dépense moyenne mensuelle de 1 760 000 €).

L'excédent de fonctionnement de 6 040 270 € représente donc un fonds de roulement de 3 mois et 13 jours, ce qui correspond à une marge de sécurité financière raisonnable.

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 026009		NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CREST		ETABLISSEMENT : CCVD	
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>					
40500 - CCVD					
Exercice 2021					
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	2 292 300,38		-994 174,78		1 298 125,58
Fonctionnement	5 474 204,75		566 065,47		6 040 270,22
<b>TOTAL I</b>	<b>7 766 505,11</b>		<b>-428 109,31</b>		<b>7 338 395,80</b>

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

### **Le Conseil :**

- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2021 et le Compte Administratif 2021 du budget principal de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif au vote de l'assemblée.

### **Le Conseil :**

- Approuve le Compte Administratif 2021 du budget principal de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le président propose les reports suivants :

Investissement : résultat 2021 = 1 298 125.58 €

Restes à réaliser reportés en 2022 :

- Dépenses : 1 972 210.39 €
- Recettes : 2 313 745.10 €

Il n'y a pas de besoin global de financement en investissement.

Report à nouveau :

- Chapitre 002 : excédent de fonctionnement reporté : 6 040 270.22 €
- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté : 1 298 125.58 €

### **Le Conseil :**

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget principal de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

## Budget Annexe – Immobilier d'entreprises

Le parc est constitué 46 bureaux, 7 ateliers, 5 locaux divers, la base des arts de la rue (Bâtiments + chapiteau).

Au 31/12/21, 10 % sont vacants (4 bureaux et 2 ateliers).

Ces bâtiments sont producteurs de revenus : pôle bio, hôtel d'entreprises, Fab unit, ateliers de Saoû, préfabriqué, multiservices Eurre, locaux parc des Crozes, Bâtiment ZI Crest, ateliers Grâne, Base des arts.

Selon leur activité, certains changent de destination : cela a été le cas pour le bâtiment abritant maintenant la Fab Unit qui verse un loyer (avant, ce bâtiment était utilisé par les services techniques de la CCVD).

Les autres bâtiments, non producteurs de revenus, sont budgétés sur le budget principal (sièges ancien et actuel, centre technique, déchetteries, ...).

### Résultat consolidé de l'exercice 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	642 476.84		770 761.63
Dépenses	605 238.13		1 162 022.20
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>37 238.71</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>- 391 260.57</b>
Reports résultats antérieurs	- 457 227.43	Reports résultats antérieurs	768 674.83
Résultat de clôture	- 419 988.72	Résultat de clôture	377 414.26
<b>Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/21 : - 42 574.46 €</b>			

Monsieur Robert Arnaud souligne le déficit de ce budget qui tend à se réduire d'année en année. Les opérations de dépenses telles que les annulations de loyers (crise sanitaire), les réductions de locations (campus, ...) sont compensées par une recette du budget général, pour une parfaite transparence. L'équilibre devrait être trouvé d'ici 2 ans.

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 026009		NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CREST		ETABLISSEMENT : CCVD-ZA	
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
40540 - CCVD-ZA					
Exercice 2021					
	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCVD-3980 ENTR LOCATION BAT					
Investissement	768 674,83		-391 260,57		377 414,26
Fonctionnement	-457 227,43		37 238,71		-419 988,72
<b>Sous-Total</b>	<b>311 447,40</b>		<b>-354 021,86</b>		<b>-42 574,46</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>311 447,40</b>		<b>-354 021,86</b>		<b>-42 574,46</b>

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

#### *Le Conseil :*

- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2021 et le Compte Administratif 2021 du budget annexe immobilier d'entreprises de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif au vote de l'assemblée.

#### *Le Conseil :*

- Approuve le Compte Administratif 2021 du budget annexe immobilier d'entreprises de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président propose les reports suivants :

Report à nouveau :

- Chapitre 002 : déficit de fonctionnement reporté : - 419 988.72 €
- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté : 377 414.26 €

**Le Conseil :**  
**- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe immobilier d'entreprises de la CCVD**  
**- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations**

### Budget Annexe – zones d'activités

Il existe 7 zones aménagées :

Zones d'activités	Nombre de lots	Surface commercialisable (ha)	Taux d'occupation
Jardin des artisans – Eurre	14	2.04	100 %
Les Crozes - Lorient	16	7.89	100 %
Champgrand - Lorient	37	30.12	100 %
Fiancey - Livron	21	11.81	100 %
Les grandes vignes – Grâne	12	2.57	67 %
Confluence - Livron	20	15	50 %
Ecosite – Eurre	28	6.1	26 %

Suite à une question de Monsieur Loïc Morel, le taux d'occupation s'entend à la parcelle vendue. En cas de redécoupage, il sera du ressort du propriétaire mais selon les modalités du règlement intérieur de la zone.

Il reste à commercialiser :

- 5 lots sur Les Grandes Vignes
- 11 lots sur La Confluence (+ 2 disponibles après travaux déviation)
- 15 lots sur l'Ecosite

Sont prévus dans un avenir proche :

- Le parc de mazabrard à Eurre, en prolongement de l'Ecosite
- L'extension de la zone de Champgrand à Lorient
- Des bâtiments à Saoû
- Une zone d'activités à Allex

### Résultat consolidé de l'exercice 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	1 496 838.85	Recettes	743 299.00
Dépenses	1 353 436.27	Dépenses	1 081 568.63
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>140 402.58</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>- 338 269.63</b>
Reports résultats antérieurs	7 728 474.41	Reports résultats antérieurs	- 7 806 620.52
Résultat de clôture	7 868 876.99	Résultat de clôture	- 8 144 890.15
<b>Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/21 : - 276 013.16 €</b>			

Monsieur Robert Arnaud rappelle que les coûts au m<sup>2</sup> sont calculés, dès le départ, au plus juste en intégrant les subventions perçues, le coût des aménagements, ...) afin d'arriver à l'équilibre. Les emprunts se font en fonction des besoins, ce qui tend à diminuer le coût final.

Le déficit est d'environ 1 €/m<sup>2</sup>, ce qui est faible.

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
40540 - CCVD-ZA					
Exercice 2021					
II - Budgets des services à caractère administratif CCVD-ZA					
Investissement	-7 806 620,52		-338 269,63		-8 144 890,15
Fonctionnement	7 728 474,41		140 402,58		7 868 876,99
Sous-Total	-78 146,11		-197 867,05		-276 013,16
TOTAL II	-78 146,11		-197 867,05		-276 013,16

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

**Le Conseil :**

- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2021 et le Compte Administratif 2021 du budget annexe zones d'activités de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif au vote de l'assemblée.

**Le Conseil :**

- Approuve le Compte Administratif 2021 du budget annexe zones d'activités de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président propose les reports suivants :

Contrairement aux autres budgets, l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement n'est pas possible dans ce budget.

Report à nouveau :

- Chapitre D002 : excédent de fonctionnement reporté :  
7 868 876,99 €
- Chapitre D001 : déficit d'investissement reporté : - 8 144 890,15 €

**Le Conseil :**

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe zones d'activités de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

### Budget Annexe – Energie photovoltaïque

Monsieur Fabien Duvert informe que le parc photovoltaïque est composé de 2 installations en autoconsommation et de 9 installations en revente.

En 2021, ont été installées les unités du centre technique intercommunal et la 2<sup>ème</sup> tranche du parking du siège CCVD. Elles produisent mais ne sont pas encore raccordées au réseau.

Pour 2022, sont prévues les installations en revente suivantes :

- Gymnase dojo à Loriol-sur-Drôme
- Déchetterie de Livron-sur-Drôme
- Bâtiments de stockage de la base des arts

Le Président demande à ce que soit indiqué aussi tout le travail en partenariat avec les entreprises et la SEM : GPA, ...

Le travail sur les énergies renouvelables est un pari, vu le contexte. Il faut s'interroger sur l'évolution en autoconsommation.

Il est essentiel d'avoir une vraie volonté politique : il déplore que 20 ans aient été nécessaires pour implanter les éoliennes de la Roche/Grâne. C'est peu crédible avec une volonté affichée de transition.

Monsieur Jean Marc Bouvier rappelle que le travail sur les énergies renouvelables se construit avec les entreprises volontaires (GPA, Vincent, ...), avec Dwatts sur un périmètre plus large que celui de la CCVD. Ce développement sera producteur de richesses pour le territoire.

Monsieur Fabien Duvert signale le partenariat avec AURAE (opérateur technique de la Région), centre de ressources au service des territoires en transition.

Ses domaines d'intervention sont le changement climatique, les énergies renouvelables, les stratégies d'efficacité énergétique dans le bâtiment, la mobilité durable, les déchets et l'économie circulaire, la commande publique durable, les nouveaux modèles économiques et l'innovation sociétale.

L'agence mène trois types d'actions :

- 1) elle fournit des données, des analyses et des scénarios de transition ;
- 2) elle propose une expertise technique, financière et réglementaire sur les différents sujets ;
- 3) elle impulse, développe et accompagne des projets et des filières.

### Résultat consolidé de l'exercice 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	39 620.34	Recettes	337 201.47
Dépenses	43 586.08	Dépenses	730 390.00
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>- 3 965.74</b>	<b>Résultat de l'exercice 2021</b>	<b>393 188.53</b>
Reports résultats antérieurs	1 383.80	Reports résultats antérieurs	-
Résultat de clôture	- 2 581.94	Résultat de clôture	393 188.53
<b>Le résultat cumulé des 2 sections au 31/12/21 : 390 606.59 €</b>			

Les recettes incluent un emprunt contracté en 2020 et perçu en 2021. La dépense se fera en 2022.

A la suite de cette présentation, Monsieur Jean Serret présente le compte de gestion :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 026009		NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CREST		ETABLISSEMENT : CCVD-2A	
<b>Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés</b>					
40540 - CCVD-2A					
Exercice 2021					
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
CCVD-PHOTOVOLTAIQUE					
Investissement			393 188,53		393 188,53
Fonctionnement	1 383,80		-3 965,74		-2 581,94
<b>Sous-Total</b>	<b>1 383,80</b>		<b>389 222,79</b>		<b>390 606,59</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>1 383,80</b>		<b>389 222,79</b>		<b>390 606,59</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 383,80</b>		<b>389 222,79</b>		<b>390 606,59</b>

Les écritures sont conformes exactement au compte administratif.

Il le propose au vote de l'assemblée.

**Le Conseil :**

- Approuve la similitude des comptes entre le compte de gestion 2021 et le Compte Administratif 2021 du budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président s'étant retiré, Monsieur Robert Arnaud propose le compte administratif au vote de l'assemblée.

**Le Conseil :**

- Approuve le Compte Administratif 2021 du budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

Le Président propose les reports suivants :

Report à nouveau :

- Chapitre 002 : déficit de fonctionnement reporté : - 2 581.94 €
- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté : 393 188.53 €

**Le Conseil :**

- Décide de valider les reports tels que proposés pour le budget annexe énergie photovoltaïque de la CCVD
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des délibérations

**Point 2** Budgets Supplémentaires 2022 : principal et annexes

Monsieur Robert Arnaud indique qu'il n'y a pas de nouvelles actions à intégrer dans le budget supplémentaire.

Il s'agit notamment des reports et affectations des résultats de l'année 2021 et du report de la DSC, de la subvention d'équilibre du budget immobilier d'entreprises, de la valorisation du surcoût à prévoir pour l'énergie et le carburant (au vu du contexte mondial). Le projet de territoire est en cours d'élaboration, il devrait être soumis au vote de l'assemblée au conseil de mi. Si des actions nouvelles en émanaient (culture, ...), elles seraient mises au budget via des décisions modificatives.

Monsieur Fabien Duvert présente les différents budgets supplémentaires.

**Budget général**

DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Charges à caractère général dont : Carburant 100 000 €, Gaz + électricité 70 000 €, Charges LMA Pignal et cuisine centrale 14 100 €	184 100.00	Excédent reporté	6 040 270.22
Charges de personnel (ménage LMA Pignal)	9 000.00		
Autres charges de fonctionnement : adhésion CCI 2 400 €, DSC 526 989 €, sub. Equilibre budg. Bât 444 998.72 €, dotation aux provisions pour charge 4 872 782.50 €	5 847 170.22		
<b>TOTAL</b>	<b>6 040 270.22</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 040 270.22</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Restes à réaliser	1 972 210.39	Excédent reporté	1 298 125.58
Acquisitions : flotte de véhicules	12 856.00	Restes à réaliser	2 313 745.10
Travaux : gare des ramières	16 000.00	Dotations sub. (FCTVA)	4 735.00
Dépenses imprévues	169 099.29	Recours à l'emprunt	- 1 446 440.00
<b>TOTAL</b>	<b>2 170 165.68</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 170 165.68</b>

**Le Conseil :**

- Adopte le budget supplémentaire 2022 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus

### Budget annexe – immobilier d'entreprises

Il s'agit notamment des reports e l'année 2021, de la subvention d'équilibre du budget principal, des travaux et acquisitions, des amortissements, des écritures comptables et des opérations d'équilibre budgétaire.

DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Déficit reporté	419 988.72	Subvention d'équilibre du budget général	444 998.72
Autres charges de fonctionnement : amortissements 25 000 €, régularisation centimes TVA 10 €	25 010.00		
<b>TOTAL</b>	<b>444 998.72</b>	<b>TOTAL</b>	<b>444 998.72</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Restes à réaliser	101 119.71	Excédent reporté	377 414.26
Acquisition : logement gardien base des arts	120 000.00	Restes à réaliser	163 093.90
Travaux : atelier grâne (électricité) 25 000 €, menuiseries base des arts 25 000 €, préfabriqué 239 388.45 €, maison Ecosite 20 000 €	309 388.45	Amortissements	25 000.00
Intégration des études	1 800.00	Intégration des études	1 800.00
Dépenses imprévues	35 000.00		
<b>TOTAL</b>	<b>567 308.16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>567 308.16</b>

Les travaux sur le préfabriqué (bâtiment jouxtant l'hôtel des entreprises sur l'Ecosite) est le dernier bâtiment très énergivore de la CCVD. Il doit donc être réhabilité mais les travaux ne se feront qu'à partir de 2023.

#### *Le Conseil :*

- Adopte le budget supplémentaire 2022 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### Budget annexe – zones d'activités

Il n'y a pas de nouvelles actions à financer.

Il s'agit de réintégrer les reports des résultats 2021 et d'opérations d'équilibre budgétaire

DEPENSES		RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Autres charges de fonctionnement : régularisation écritures TVA	100.00	Excédent reporté	7 868 876.99
Virement à l'investissement	8 144 890.15	Vente de terrains à Grâne (3 en cours)	276 113.16
<b>TOTAL</b>	<b>8 144 990.15</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 144 990.15</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Déficit reporté	8 144 890.15	Virement du fonctionnement	8 144 890.15
Travaux : gare des ramières			
Dépenses imprévues			
<b>TOTAL</b>	<b>8 144 890.15</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 144 890.15</b>

#### *Le Conseil :*

- Adopte le budget supplémentaire 2022 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Budget annexe – énergie photovoltaïque

Il n'y a pas de nouvelles actions à financer.

Il s'agit de réintégrer les reports des résultats 2021 et des ajustements de charges courantes de fonctionnement.

DEPENSES		RECETTES	
<b>FUNCTIONNEMENT</b>			
Déficit reporté	2 581.94		
Autres charges de fonctionnement : régularisation centimes TVA 10 €, amortissements – 7 032 €	- 7 022.00		
Virement à l'investissement	4 440.06		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Restes à réaliser	271 367.52	Excédent reporté	393 188.53
Installations nouvelles	119 229.07	Amortissements	- 7 032.00
		Virement du fonctionnement	4 440.06
<b>TOTAL</b>	<b>390 596.59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>390 596.59</b>

### *Le Conseil :*

- Adopte le budget supplémentaire 2022 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## II – ENVIRONNEMENT

### Point 3 Syndicat mixte fermé de conservation et de surveillance des digues de la Drôme – Loriol/Le Pouzin : approbation des statuts suite à une modification

En l'absence excusée de Monsieur Gérard Crozier, le Président rappelle que les nouveaux statuts ont fait l'objet d'une approbation par le conseil communautaire le 29 juin 2021 suite aux modifications demandées.

Le Syndicat des digues Loriol – Le Pouzin est un syndicat mixte fermé avec pour membres : la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).

Aussi, les dispositions relatives aux syndicats mixtes fermés sont celles concernant les syndicats de communes. De ce fait, il convient de modifier l'article 5 des statuts, relatif au siège, en supprimant comme suit :

#### Article 5 Siège de l'établissement

*Le siège est situé au 3 bis grande rue, 26270 Loriol-sur-Drôme*

*Il pourra être transféré en tout autre lieu par délibération du comité syndical.*

*Les réunions du syndicat se tiennent au siège du syndicat ou dans tout autre lieu situé sur le territoire des membres du dit syndicat.*

### *Le Conseil :*

- Approuve la modification de l'article 5
- Approuve les nouveaux statuts du Syndicat des digues Loriol – Le Pouzin
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

### III – RESSOURCES HUMAINES

#### Point 4 Mise à jour des effectifs : création / suppression de postes (régularisation)

Monsieur Robert Arnaud informe du travail d'actualisation du tableau des effectifs, afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Avoir une connaissance et une lecture affinée des effectifs de la Communauté de communes du Val de Drôme, tant de ces emplois pourvus que vacants, ceci par catégorie, filière administrative, cadre d'emploi, grade et quotité de temps de travail.
- Mettre à jour les emplois vacants, notamment en raison des agents qui sont mutés, partis en retraite, décédés ou qui ont fait l'objet d'une rupture conventionnelle. Quand cela a été possible, la Communauté de communes a fait le choix de conserver un emploi vacant par cadre d'emploi (par exemple : ingénieur territorial, rédacteur territorial ou adjoint administratif territorial), ceci afin de conserver la réactivité nécessaire s'il y avait lieu.
- Adapter les emplois aux besoins de la Communauté de communes en fonction des compétences qu'elle acquière et des contraintes inhérentes à certains nouveaux établissements d'accueil du public (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant - Petite-enfance),
- Se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires qui peuvent par exemple créer de nouveaux cadres d'emplois et donc amener des agents qui se trouvaient en catégorie C à intégrer de nouveaux grades dans un cadre d'emploi de catégorie B (exemple issu du Ségur de la Santé : auxiliaire de puériculture).
- De répondre à la demande d'élus de disposer d'une information précise sur les effectifs de la Communauté de communes.

Le tableau des effectifs :

				Postes actuels	Postes vacants actuels	POSTES MIS A JOUR	RESTENT VACANTS
A	Administrative	ATTACHE	TC	31	2	30	2
		ATTACHE hors classe	TC	1	1	1	1
		ATTACHE Principal		4	2	5	3
		DG 20-40 (fonctionnel)		1		1	
		DGA 20-40 (fonctionnel)	TC	2	2	2	2
		ATTACHE non perm.	TC	3		3	
		<b>Total Administrative</b>			<b>42</b>	<b>7</b>	<b>42</b>
Technique	INGENIEUR Hors classe	TC	1		1		
	INGENIEUR Principal	TC	1		1		
	INGENIEUR	TC	12	1	12	1	
	INGENIEUR non perm.	TC	1		1		
<b>Total Technique</b>			<b>15</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	
sociale	Educateur Jeunes Enfants	TC	13	1	14		
		TNC 28H	1		0		
	educateur Jeunes Enfants Principal	TC	4	3	1		
<b>Total sociale</b>			<b>18</b>	<b>4</b>	<b>15</b>		
Méd. soc.	INFIRMIER hors classe	TNC 28H	1		1		
	PUERICULTRICE Hors classe	TC	1		1		
<b>Total Méd. soc.</b>			<b>2</b>		<b>2</b>		
<b>Total A</b>			<b>77</b>	<b>12</b>	<b>74</b>	<b>9</b>	

				Postes actuels	Postes vacants actuels	POSTES MIS A JOUR	RESTENT VACANTS
B	Administrative	REDACTEUR PRINCIPAL 1ère classe	TC	5		5	
		REDACTEUR PRINCIPAL 2ème classe	TC	2		2	
		REDACTEUR	TC	4	1	4	1
	<b>Total Administrative</b>			<b>11</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
	Animation	ANIMATEUR Principal 1ère classe	TC	1		1	
		ANIMATEUR	TNC	28H	1	1	1
	<b>Total Animation</b>			<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
	Technique	TECHNICIEN	TC	2		2	
		TECHNICIEN Principal 1ère classe	TC	4	2	2	
		TECHNICIEN Principal 2ème classe	TC	2	1	2	1
	<b>Total Technique</b>			<b>8</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
Méd. soc.	AUXILLIAIRE PUER. Principal 1ère classe	TC	1	1	0		
	AUXILLIAIRE PUER;	TNC	28H	1	1	0	
	AUXILLIAIRE PUER.	TNC	21h	1	1	0	
	AUXILLIAIRE PUER; Classe supérieure	TC	6	3	4	1	
	AUXILLIAIRE PUER. Classe normale	TC	4	2	4		
<b>Total Méd. soc.</b>			<b>13</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	
<b>Total B</b>			<b>34</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>4</b>	

				Postes actuels	Postes vacants actuels	POSTES MIS A JOUR	RESTENT VACANTS	
C	Administrative	ADJOINT ADMINISTRATIF	TC	15	1	17	1	
			TNC	17,5H	1	1	1	
				21h	2		1	
				24,5H	1		1	
				29h	0		1	
		ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 1ère classe	TC	14	2	12		
			TNC	32H	1	1		
		ADJOINT ADMINISTRATIF Principal 2ème classe	TC	10	3	10	3	
			TNC	28H	1	1		
	<b>Total Administrative</b>			<b>46</b>	<b>7</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	
	Animation	ADJOINT ANIMATION	TC	1		1		
			TNC	28H	1		1	
	<b>Total Animation</b>			<b>2</b>		<b>2</b>		
	Technique	ADJOINT TECHNIQUE	TC	28	2	31	1	
			TNC	15H	1	1	0	
				20H	2	1	1	
				25H	1		1	
				28H	1		1	
			ADJOINT TECHNIQUE Principal 1ère classe	TC	9		8	
			ADJOINT TECHNIQUE Principal 2ème classe	TC	12	1	12	1
				TNC	12H	1	1	
				8H	1		1	
			AGENT MAITRISE	TC	3		3	
	AGENT MAITRISE Principal		TC	1		1		
	<b>Total Technique</b>			<b>60</b>	<b>5</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	
	Méd. soc.	AGENT SOCIAL	TC	18	6	19	2	
			TNC	21h	3	3	5	
				28H	4	4	10	
				31H	1	1	0	
			AGENT SOCIAL Principal 1ère classe	TC	1		1	
			AGENT SOCIAL Principal 2ème classe	TC	9	1	8	
				TNC	20H	1	0	
			24H	0		1		
		28H	0		1			
		32H	1		0			
<b>Total Méd. soc.</b>			<b>38</b>	<b>15</b>	<b>45</b>	<b>8</b>		
<b>Total C</b>			<b>146</b>	<b>27</b>	<b>153</b>	<b>15</b>		
<b>Total général</b>			<b>257</b>	<b>52</b>	<b>254</b>	<b>28</b>		
	Assistantes maternelles	TC	14	4	14	4		
<b>Total général</b>			<b>271</b>	<b>56</b>	<b>268</b>	<b>32</b>		

Les délibérations suivantes sont à formaliser pour être en concordance avec le tableau des effectifs :

Suppression de	Création de
1 poste d'attaché à temps complet	1 poste d'attaché principal à temps complet
1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (21h)	1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (29h)
2 postes d'adjoint administratif principal	2 postes d'adjoint administratif à temps

1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	complet
1 poste d'EJE à temps non complet (28h)	1 poste d'EJE à temps complet
1 poste d'EJE à temps complet	1 poste d'Agent social à temps complet
3 postes d'EJE principal à temps complet	1 poste d'EJE à temps complet 1 poste d'Agent social à temps complet 1 poste d'Agent social à temps non complet (28h)
2 postes d'auxiliaire puériculture à temps non complet (21h et 28h)	1 poste d'Agent social à temps non complet (28h) 1 poste d'Agent social à temps non complet (28h)
2 postes d'auxiliaire puériculture classe normale à temps complet	2 postes d'Agent social à temps non complet (28h chacun)
2 postes d'auxiliaire puériculture classe supérieure à temps complet	2 postes d'auxiliaire puériculture classe normale à temps complet
1 poste d'auxiliaire puériculture (principal 1 <sup>ère</sup> classe) à temps complet	
1 poste d'Agent social à temps non complet (31h)	1 poste d'Agent social à temps non complet (21h)
1 poste d'Agent social à temps complet	1 poste d'Agent social à temps non complet (21h)
2 postes d'Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (20h et 32h)	1 poste d'Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (28h) 1 poste d'Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
2 postes d'Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1 poste d'Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet (24h) 1 poste d'Agent social à temps non complet (28h)
2 postes d'Adjoint technique à temps non complet (15 h et 20h)	2 postes d'Adjoint technique à temps complet
1 poste d'Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	1 poste d'Adjoint technique à temps complet
2 postes de technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels, recrutés à durée déterminée.

En cas de recours à des agents contractuels, ceux-ci exerceront les fonctions de leur cadre d'emploi.

Leur niveau de rémunération sera déterminé en référence au cadre d'emploi auquel ils seront rattachés.

**Le Conseil :**

- adopte le tableau des effectifs tel que présenté
  - autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- 1 délibération sera formalisée pour chaque transformation/suppression de poste*

**Point 5 Communication : suppression d'un emploi non-permanent et création d'un emploi permanent**

Monsieur Robert Arnaud rappelle à l'assemblée qu'un emploi non-permanent d'attaché territorial, à temps complet, a été créé par délibération n°08/24-11-20/C par le Conseil communautaire.

Un contrat de projet a été établi en décembre 2020, afin, notamment, de réaliser la phase préalable à la mise en place d'un intranet : étude de faisabilité, cahier des charges spécifique, préconisations pour modalités techniques avec gestion interne, arborescence ...

La mission a été remplie avec succès et la communauté de communes va pouvoir lancer la phase opérationnelle du projet avec une gestion au quotidien qui, comme initialement prévue, sera assurée au sein du service communication.

Concomitamment, à l'augmentation induite du plan de charge du service liée à l'intranet, le départ d'un agent du service communication permet d'envisager la transformation de cet emploi non permanent en poste permanent, afin de maintenir l'activité et pour mener à bien l'intégration de nouveaux outils plus performants et développer une meilleure information auprès de tous.

Ainsi, le Vice-Président propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi non-permanent d'attaché territorial à temps complet
- La création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet

Suite à une question de Monsieur Philippe Ribière, Monsieur Robert Arnaud indique que la CCVD a toujours utilisé les dispositifs aidés pour l'emploi sur des missions à développer. Cela permet l'accès à l'emploi, la consolidation des compétences et l'acquisition d'expérience. Ensuite, ces emplois deviennent généralement pérennes, la politique de la CCVD étant de déprécier au maximum ces agents.

Le contrat de projet est utilisé sur des missions définies dans le temps avec un financement assuré. Si cette mission perdure, que les financements sont recherchés, le poste peut devenir permanent, selon décision de l'assemblée.

Monsieur Jean Serret ajoute que le dispositif « contrat de projet » a suscité de nombreuses interrogations et a été peu compris. Pour autant, il est utilisé quand nécessaire et transformé si le besoin s'avère pérenne. C'est le cas pour ce poste du service communication.

#### *Le Conseil :*

*- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président*

*- Décide :*

*O La suppression d'un emploi non-permanent à temps complet d'attaché territorial,*

*O La création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial.*

*- Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme.*

*- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCVD, chapitre 012.*

*- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération*

## **IV – RESSOURCES**

### **Point 6 Gîte de la Baronne et Eglise Sainte Foy : modification du bail emphytéotique administratif entre la CCVD et la commune du Poët Célard**

Madame Christine Marion rappelle qu'une 1<sup>ère</sup> délibération a été prise au Bureau de février. Depuis, des précisions juridiques ont dû être apportées, notamment le fait que la conclusion d'un bail relève du Conseil et non du Bureau. D'autre part, il s'agit d'un bail de droit privé.

Elle en rappelle les principaux termes :

Ces bâtiments avaient été remis à disposition pour leur utilisation par la communauté de communes à la Commune du POËT CELARD par le biais d'un commodat administratif qui a désormais pris fin. L'utilisation de ces deux bâtiments nécessite aujourd'hui d'importants travaux de rénovation, notamment d'électricité et de chauffage, que la commune entend réaliser.

La commune du POËT CELARD souhaite poursuivre ainsi ses activités d'animation touristique et accessoirement culturelle au sein de ces deux bâtiments, étant rappelé que l'animation touristique est une compétence partagée entre un établissement public coopération intercommunale et ses membres en vertu de l'article L. 5214-16 | 2° du code général des collectivités territoriales.

La commune du POËT CELARD, nonobstant sa qualité de membre de la CCVD, reste ainsi compétente pour prendre à bail ces deux bâtiments pour de l'animation touristique et accessoirement culturelle.

Il est rappelé également que l'affectation de ces deux bâtiments par la communauté de communes à des gîtes ne constitue pas une mission de service public ou une affectation à l'usage du public et les biens sont donc dans son domaine privé.

Il faut donc envisager la signature d'un bail emphytéotique de droit privé, sur le fondement des articles L. 451-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Madame Christine MARION, Première Vice-Présidente, fait mention des principales caractéristiques du projet de bail emphytéotique qui sera conclu avec la Commune du POËT CELARD.

La commune bénéficiant d'un droit réel sur le bien objet du bail pendant 50 années, pourra librement accéder à celui-ci, l'utiliser, l'aménager, y réaliser des travaux et l'exploiter, étant précisé que les biens présentement loués sont destinés exclusivement à des activités d'animation touristique et accessoirement culturelle (logement, accueil, visites etc.).

Le prix du bail est constitué par la remise en fin de contrat par la commune du POËT CELARD à la CCVD, sans indemnité, des travaux à réaliser d'électricité, d'un changement du système de chauffage et d'isolation.

Ce bail sera publié au service de la publicité foncière de Valence par Monsieur Jean SERRET, en qualité de Président de la CCVD, dûment habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-3 du code général des collectivités territoriales.

#### *Le Conseil :*

- approuve sans réserve l'exposé de la Première Vice-Présidente ;*
- approuve le projet de bail emphytéotique à conclure avec la Commune du POËT CELARD, tel que présenté ;*
- autorise Madame MARION, 1ère Vice-Présidente, à signer le bail emphytéotique susvisé avec la Commune du POËT CELARD ;*
- autorise la 1ère Vice-Présidente à l'effet d'adopter toute mesure et d'accomplir toute démarche de nature à exécuter la présente délibération*

Monsieur Robert Arnaud informe que l'AG de la SCIC s'est tenue il y a quelques jours. Les comptes sont pratiquement à l'équilibre, malgré les 2 années de crise sanitaire. La saison à venir s'annonce bien, avec un bon taux de réservation.

#### **Point 7 Marché d'assurances : approbation d'une convention constitutive d'un groupement**

Monsieur Jean Serret rappelle que les marchés d'assurance à responsabilité civile, protection juridique et protection fonctionnelle de la CCVD, de la mairie de Livron-sur-Drôme, du CCAS de Livron-sur-Drôme et de la mairie de Loriol-sur-Drôme arrivent à échéance au 31 décembre 2022 à.

Dans le cadre de ce renouvellement, il apparaît opportun, à l'instar de la dernière consultation, de créer un groupement de commandes, constitué sur le fondement de l'article L 2113-6 et suivant du Code de la Commande Publique. Pour cela, l'ensemble des communes de la CCVD ont été sollicitées pour savoir si elles souhaitaient se joindre à ce nouveau groupement.

Seules Livron et Loriol ont souhaité y adhérer. Outre de mutualiser les procédures de marchés publics, les objectifs de cette démarche sont d'améliorer la couverture assurantielle et d'optimiser les budgets assurance de chaque adhérent au groupement.

La constitution de ce groupement de commande s'opérera selon les conditions suivantes :

- Cette convention de groupement est constituée pour la durée du marché. La convention prendra fin au terme de la durée de marché.
- La CCVD procédera à l'organisation des opérations propres à chaque consultation et est chargée de l'ensemble des opérations permettant d'aboutir au choix d'un co-contractant.
- Au regard des besoins estimés du groupement, le marché sera passé en procédure formalisée ; le montant financier répondant aux besoins cumulés de chacun des membres dépasse le seuil des marchés formalisés de service.
- La convention offre la possibilité aux techniciens et personnes concernées des communes de Livron et Loriol, de pouvoir assister à la commission d'appel d'offres de la CCVD.
- Le retrait du groupement ne pourra intervenir dès lors que la procédure de passation des marchés aura été engagée, sauf décision contraire et unanime des membres du groupement.

La CCVD assumera le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment les frais relatifs à la publication des avis d'appel public à la concurrence et avis d'attribution, les frais liés à la mise en ligne des pièces du marché, les frais de gestion administrative de la procédure.

La mission de coordonnateur assurée par la communauté de communes ne donnera pas lieu à rémunération.

#### *Le Conseil :*

- *approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la CCVD, la Mairie de Livron-sur-Drôme, le CCAS de Livron-sur-Drôme et la Mairie de Loriol-sur-Drôme pour la passation d'un marché d'assurances et le projet de convention proposé.*
- *autorise Le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération*

### INFORMATION DU PRESIDENT

#### - Friche Drôme Cailles - Montoisson

Monsieur le Président fait part de l'ordonnance du tribunal permettant l'acquisition par la CCVD de la friche agricole Drôme Cailles à Montoisson. Une convention avec EPORA et la commune de Montoisson sera proposée à un prochain conseil sur les conditions de dépollution et d'aménagement du site.

Il se réjouit de ce très beau projet. Des porteurs de projet se sont déjà faits connaître pour s'installer et développer ce site.

#### - Aménagement du village de Suze

Monsieur le Président fait part de la rencontre avec les élus de Suze sur leur projet d'aménagement d'un centre bourg avec de l'habitat inclusif. Il reste un travail important à réaliser par la commune en amont pour affiner ce projet.

A terme, ce pourrait être un exemple d'habitat qui pourrait essaimer sur d'autres villages.

Monsieur Fabien Lombard porte à connaissance le projet d'un pylône de 180 m de haut pour une antenne relais. Cette installation nuirait gravement au paysage (notamment le massif de St Pancrace) ; les élus sont défavorables et mèneront des actions pour l'empêcher.

Monsieur Jean Serret apporte son soutien à la commune de Suze pour la défense de ses intérêts.

- Parc de la Confluence - Livron

Monsieur le Président fait part de la rencontre avec un investisseur qui souhaite s'impliquer sur le parc de la Confluence à Livron. Son projet est de construire des ateliers à louer avec intégration de photovoltaïque (contribution à l'objectif de territoire à énergie positive).

La séance est levée à 20h45.

Fait à Eurre, le 22 avril 2022

Le Président,

Jean Serret



Communauté de Communes  
du Val de Drôme en Biovallée  
CS 331  
96 Ronde des Alisiers  
26400 EURRE  
Tél : 04 75 25 43 82  
Mail : [ccvd@val-de-drome.com](mailto:ccvd@val-de-drome.com)